



Compte rendu Commission Locale du SAGE Baie de Lannion

17 février 2020

A Lannion, locaux de Lannion-Trégor Communauté

Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des établissements publics locaux

Etaient présents :

Monsieur Jean-Claude Lamandé (Lannion-Trégor Communauté)
Monsieur Joël Le Jeune (Lannion-Trégor Communauté)
Monsieur André Coent (Lannion-Trégor Communauté)
Monsieur François Vanghent (Ville de Ploubezre)
Monsieur Patrick L'Héréec (Lannion-Trégor Communauté)
Madame Virginie Doyen (Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération)
Madame Cadiou Conseil Régional de Bretagne
Monsieur Jean-Claude Lisotti (Guingamp Paimpol Agglomération)
Monsieur Jean-Yves Le Corre (SIAEP Traou Long)
Monsieur Paul Le Bihan (Ville de Lannion)
Monsieur Guy Pennec (Morlaix Communauté)

Absents représentés :

Monsieur Christian Meheust (Ville de Lannion) ayant donné pouvoir à monsieur Jean-Yves Le Corre
Monsieur Lozdowski (représentant de la CLE du SAGE Léon-Trégor) ayant donné pouvoir à monsieur Lamandé

Excusés :

Madame Annie Hamon (Lannion-Trégor Communauté)
Monsieur Alain Faivre (Lannion-Trégor Communauté)
Monsieur Jean-Claude Le Buzulier (Lannion-Trégor Communauté)
Monsieur Alain Coic (Syndicat d'adduction d'eau des Traouïero)
Madame Joëlle Huon (Conseil départemental du Finistère)
Monsieur Patrice Kervaon (CD22)
Madame Véronique Pereira (PNR Armorique)
Monsieur Gérard Kernec (Lannion-Trégor Communauté)
Monsieur Jean-Paul Prigent (Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération)
Monsieur Erven Léon (CD22)
Monsieur Jean-Yves De Chaisemartin (Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération)
Monsieur Jean-François Le Bras (Lannion-Trégor Communauté)
Monsieur Hervé Guélou (Lannion-Trégor Communauté)
Représentant SDAEP 22

11 présents et 2 représentés lors du vote soit membres 13 sur 27 au total

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

Etaient présents :

Monsieur Jean-François Jeandet (AAPPMA)

Monsieur Patrice Desclaud (Association Eau et Rivières de Bretagne)

Monsieur Yves Le Bihan (Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor)

Madame Edwige Kerboriou (Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor)

Monsieur Jean-Pierre Jacob (Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor)

Monsieur Jean-Luc Pichon (Fédération des Côtes d'Armor pour la pêche et la protection du milieu aquatique)

Monsieur Le Lay (Association Côtes d'Armor Nature Environnement) ayant donné pouvoir à Monsieur Desclaud

Excusés:

Monsieur Michel Le Guen (Association de sauvegarde des Moulins de Bretagne)

Madame Lechenne (Association CLCV, Lannion-Trégor Goëlo)

Monsieur Arnaud Stephan (Comité Local des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Paimpol-Lannion)

Monsieur Jean Acquere (Association Lannion Canoë-Kayak, représentant les usagers des rivières)

Monsieur Erwan Daniel (Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor)

Représentant (Syndicat départemental de la propriété privée rurale)

Représentant (Pays Touristique du Trégor Goëlo)

Représentant (Centre d'Etudes pour un Développement Agricole Plus Autonome (CEDAPA) et Groupement des Agriculteurs Biologiques des Côtes d'Armor (GAB))

7 présents lors du vote soit membres 7 sur 15 au total

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Etaient présents :

Monsieur Pascal Hus (Office français pour la biodiversité OFB)

Monsieur Pierre Prod'homme (Agence de l'Eau Loire-Bretagne AELB)

Monsieur Bruno Lebreton (MISEN des Côtes d'Armor)

Absents représentés :

Monsieur Hoeffler (MISEN29) ayant donné pouvoir à monsieur Hus

Représentant DDTM 22 ayant donné pouvoir à monsieur Lebreton

Excusés :

Monsieur le Préfet coordinateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant (DREAL Centre)

Monsieur le Sous-Préfet de Lannion

Représentant DREAL Bretagne

3 présents et 2 représentés lors du vote soit membres 5 sur 8 au total

Assistaient également à la séance

Monsieur Emmanuel Therin (Guingamp Paimpol Agglomération)

Madame Laetitia Dacquay (CRB)

Madame Gaëlle Labat (SAGE Léon-Trégor)

Monsieur Jocelyn Hiliou (SAGE Léon-Trégor)

Monsieur Samuel Jouon (coordonnateur BVVL, Lannion-Trégor Communauté)

Monsieur Sylvain Lavaur (Direction environnement, aménagement du territoire et économie d'agriculture Lannion-Trégor Communauté)

Madame Lucie Chauvin (coordinatrice SAGE Baie de Lannion, Lannion-Trégor Communauté)

25 votants / 50 membres

Ordre du jour :

1. **Mise en œuvre du SAGE Baie de Lannion : bilan 2019 et programme 2020**
2. **Avis de la CLE « règle du SAGE encadrant les projets en zones humides » : projet éolien Loguivy-Plougras - Plougonver**
3. **Bassin Versant Vallée du Léguer et Comité des bassins versants de la Lieue de Grève: Bilan 2019 et programme 2020**
4. **Actualités et questions diverses**

a. Mise en œuvre du SAGE Baie de Lannion : bilan 2019 et programme 2020

Avis de la Commission Locale sur le bilan 2019 et le programme 2020 de mise en œuvre du SAGE Baie de Lannion

 *Ci-joint support de présentation – CLE 17/02/2020*

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Baie de Lannion a été approuvé le 11 juin 2018 et entre désormais dans une phase de mise en œuvre.

En 2019, les actions menées dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE sont les suivantes :

- Élaboration de la feuille de route de la mise en œuvre du SAGE (adoptée 14/10/2019),
- Accompagnement des porteurs de projets (avis CLE sur les projets – règle encadrant les projets en zones humides),
- Accompagnement des collectivités pour la mise en compatibilité des documents d'urbanisme,
- Sensibilisation aux enjeux du SAGE,
- Gestion et valorisation de la base de données EAU et MILIEUX AQUATIQUES (cours d'eau – zones humides)
- Inventaires des zones humides sur la commune de Plounevez-Moedec,
- Communication/sensibilisation : définition d'un plan de communication – charte graphique et conception d'outils de sensibilisation à destination des collectivités,
- Suivi de la qualité des eaux (physico-chimique/bactériologique),
- Accompagnement à l'atteinte de l'objectif de non-utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités des bassins versants de la Lieue de Grève,
- Sensibilisation aux bonnes pratiques dans les zones portuaires (campagne Eau la la),
- Restauration de la qualité bactériologique sur les bassins versants du Kerdu, du Yaudet et du Pors Mabo,
- Installation matériel permettant la mesure du débit du Guic à Belle-Isle-en-Terre,
- Elaboration cahier des charges étude bilan besoins/ressources et participation aux réunions d'échanges régionales,
- Co-organisation colloque Eau et changement climatique avec le CRB, ATBVB, l'APPCB et le SAGE ATG.

Récapitulatif instances SAGE – calendrier et ordre du jour

Commission Locale de l'Eau

- 05-07-2019 - Mise en œuvre du SAGE BL : état d'avancement, Avis– Règle encadrant les projets en zone humide, Actualités /questions diverses
- 14-10-2019 - Feuille de route de la CLE du SAGE Baie de Lannion, Projet de Scot du Trégor, Projet abattoir de Lannion-Trégor Communauté
- 18-12-2019 - Bilan 2019 et programme 2020 – étude bilan besoins/ressources - avis du Bureau « règle encadrant les projets en zone humide » - questions diverses

Bureau de CLE

- 13-03-2019 - Mise en œuvre du SAGE BL : état d'avancement, Avis du Bureau – Règle encadrant les projets en zone humide, Actualités /questions diverses
- 13-06-2019 - Mise en œuvre du SAGE BL : état d'avancement, Avis du Bureau – Règle encadrant les projets en zone humide, Actualités /questions diverses
- 30-08-2019 – Elaboration du projet de feuille de route de la CLE du SAGE BL
- 26-09-2019 – Bureau interSage – gestion quantitative de la ressource en eau
- 09-10-2019 - Feuille de route de la CLE du SAGE Baie de Lannion, Projet de Scot du Trégor, Projet abattoir de Lannion-Trégor Communauté
- 11-12-2019 – Bilan 2019 et programme 2020 – étude bilan besoins/ressources - avis du Bureau « règle encadrant les projets en zone humide » - questions diverses

La Commission Locale de l'Eau (CLE) a fixé dans le projet de feuille de route ses priorités pour la mise en œuvre du SAGE Baie de Lannion, à savoir :

- la sensibilisation aux enjeux liés à l'Eau à travers la mise en place d'outils de communication et sensibilisation mais également en accompagnant les porteurs de projets afin de concilier le maintien ou l'atteinte du bon état des eaux et les usages,
- la mise en relation entre les acteurs du territoire pour une meilleure articulation entre les politiques territoriales et les objectifs du SAGE pour notamment :
 - atteindre le bon état de la masse d'eau littorale « baie de Lannion »,
 - assurer une gestion quantitative durable de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique,
 - atteindre le bon état des eaux littorales,
 - maintenir le bon état écologique de la masse d'eau Guic en tout point,
- la participation à l'élaboration des futurs contrats territoriaux de bassins versants,
- l'acquisition et le partage des connaissances,
- le suivi de la mise en œuvre du SAGE (élaboration du tableau de bord),
- la poursuite du travail engagé avec la CLE du SAGE Argoat Trégor Goëlo sur l'atteinte du bon état des eaux littorales (campagne Eau la la ! et réflexion sur les équipements en matière de carénage et de gestion des eaux grises et eaux noires) et sur la gestion durable de la ressource en eau (étude bilan besoins / ressources),
- l'articulation de son travail avec celui de la CLE du SAGE Léon-Trégor sur les thématiques en lien avec l'objectif d'éradication du phénomène des algues vertes dans la baie de Lannion, la gestion quantitative de la ressource en eau mais aussi sur la qualité des eaux du Guic et sur l'atteinte du bon état des eaux littorales.

En tant que structure porteuse, Lannion-Trégor Communauté sollicitera et conventionnera les financements pour le programme 2020:

- pour le suivi administratif et financier de l'opération,
- pour les études complémentaires,
- pour les actions de communication.
- pour le travail technique réalisé par le personnel de la communauté d'agglomération

Cellule d'animation et de coordination du SAGE - Missions principales	Temps (équivalent temps plein – 210 jours)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Animation des instances CLE/Bureau/interCLE ▪ Coordination de la mise en œuvre du SAGE <ul style="list-style-type: none"> - conception et diffusion des outils de communication - étude bilan besoins / ressources – analyse HMUC - Suivi et accompagnement des porteurs de projets susceptibles d'avoir un impact sur l'EAU (qualité/quantité) et les milieux aquatiques (qualité/biodiversité) - Accompagnement des collectivités pour la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE/partage des connaissances sur les enjeux liés à l'Eau - sensibilisation des usagers des espaces portuaires / réflexion sur l'offre en matière d'équipement de carénage - élaboration d'une charte territoriale d'engagement des collectivités - encadrement stage « gestion alternative des eaux pluviales » - acquisition et partage des connaissances – (dont tableau de bord) ▪ Suivi administratif et financier 	0,9 ETP
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui – suivi administratif et financier 	0,12 ETP
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Capitalisation des données qualité des eaux et milieux aquatiques ▪ Organisation des suivis de la qualité des eaux de surface ▪ Réalisation des prélèvements pour le suivi de la qualité des eaux de surface ▪ Porter à connaissance des données « zones humides » sur la plateforme géobretagne ▪ Elaboration d'une carte interactive « SAGE Baie de Lannion » (observatoire de l'environnement en Bretagne/géobretagne/viewer) ▪ Suivi de l'installation et de la mise en œuvre du débitmètre sur le Guic ▪ Volet qualité des eaux – tableau de bord 	0,2 ETP
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration d'une charte d'engagement à partir des chartes territoriales existantes sur les bassins versants voisins ▪ Diffusion/ animation de la charte d'engagement, outil de sensibilisation des collectivités aux enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques <i>L'animation et le faire vivre de la charte se poursuivrait en 2021 et en 2022 notamment par l'organisation de journées d'échanges d'expériences et de formations en fonction des besoins identifiés lors des rencontres avec les élus et les agents des collectivités (prévisionnel 0,3 ETP/an)</i>	0,19 ETP
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation des prélèvements pour le suivi de la qualité des eaux de surface 	0,05 ETP
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui pour la conception des outils de communication / lien avec les outils développés dans les contrats territoriaux – autres services des EPCI 	0,05 ETP
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Volet assainissement et qualité des eaux littorales – tableau de bord 	0,07 ETP
TOTAL – cellule d'animation SAGE	1,56 ETP

Budget et plan de financement prévisionnels 2020 (sous réserve de l'accord des partenaires financiers)

THEMES/ACTIONS	BP2020	Participations financières prévisionnelles				
		AELB	CD22	CRB	AFB	Part autofinancement
cellule d'animation et de coordination du SAGE <i>(temps agent 1.56ETP 65 987,50€ - + frais de fonctionnement)</i>	77 885,63	70%	10%			20%
communication	15 000,00	50%		30%		20%
Sensibilisation des usagers des espaces portuaires	8 925,00				80%	20%
Etude bilan besoins / ressources <i>(prévi 2020-2021 200 000€)</i>	100 000,00	70%				30%
Analyses qualité eau (bactériologique, physico-chimique, pesticides)	8 300,00	50%				50%
Etude - restauration qualité microbiologique des eaux littorales (temps agent LA) + analyse d'eau diagnostic	6 640,00	50%		20%		30%
Stage 3 mois - gestion alternative des eaux pluviales	3 000,00	50%		20%		
études complémentaires	126 865,00					
cotisation APPCB	1 700,00					100%
TOTAL (Euros TTC)	221 450,63	132 661,25 (+ forfait)	6 598,65	6 428,00	7 140,00	46 170,24

	Taux de participation	montant € TTC
AUTOFINANCEMENT		
EPCI 50%		
<i>Lannion-Trégor Communauté</i>	40,06%	18 495,85
<i>Guingamp Paimpol Agglomération</i>	8,72%	4 028,04
<i>Morlaix Communauté</i>	1,22%	561,23
Producteurs AEP 50%		
<i>Lannion-Trégor Communauté (prises d'eau Kergomar, Keriell, Ploumilliau, Ploubezre)</i>	21,97%	10 145,57
<i>Synd Traouiero, (prise d'eau de Lestrez)</i>	10,21%	4 713,76
<i>Synd La Baie (prise d'eau du Yar)</i>	6,16%	2 843,81
<i>Guingamp Paimpol Agglomération (prises d'eau BIET et Louargat)</i>	2,19%	1 009,07
<i>Morlaix Communauté (prise d'eau Guic)</i>	2,32%	1 070,70
<i>Synd mixte Goas Koll – Traou Long</i>	7,15%	3 302,22
	100%	46 170,24

Décision :

Vu le SAGE Baie de Lannion approuvé le 11 juin 2018 par arrêté interpréfectoral,

Vu les règles de fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Baie de Lannion adoptées le 1^{er} octobre 2014,

Vu la feuille de route de la mise en œuvre du SAGE Baie de Lannion adoptée le 14 octobre 2019 par la Commission Locale de l'Eau et le 5 novembre 2019 par la structure porteuse du SAGE, Lannion-Trégor Communauté

0 vote « contre », 0 « abstention » et 25 votes « pour »

Après en avoir délibéré, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Baie de Lannion :

- valide le bilan 2019 et le programme d'action pour l'année 2020 de mise en œuvre du SAGE,
- autorise Monsieur le Président de la Commission Locale de l'Eau à communiquer l'avis de la CLE aux partenaires financiers (Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil Régional Bretagne, Conseil Départemental des Côtes d'Armor, Office français pour la biodiversité, Lannion-Trégor Communauté, Guingamp Paimpol Agglomération, Morlaix Communauté, Syndicat d'adduction en eau potable des Traouiero, Syndicat mixte de production d'eau potable Goas Koll-Traou Long, Syndicat intercommunal d'adduction en eau potable de la Baie).

Relevé des échanges

Laetitia DACQUAY (CRB) précise que le CRB se positionne bien, comme l'AELB, sur le programme d'action 2020 de la mise en œuvre du SAGE. Une réflexion régionale est engagée sur l'étude bilan besoins – ressources. Le CRB veillera à mutualiser les grandes lignes sur l'ensemble des études menées en Bretagne. La partie « Climat » de l'analyse HMUC est analysé par le CRESEB.

JC LAMANDE (Président CLE, LTC) rappelle que la Région doit s'engager rapidement dans cette étude attendue en Bretagne. La CLE du SAGE Baie de Lannion s'appuiera sur le CRESEB.

⇒ **Contenu du courrier adressé à l'ANSES au sujet du Metalochlore ESA**

Objet : *risque sanitaire lié au Métolachlore ESA*

Pièce jointe : *détails des analyses réalisées sur la qualité des eaux de surface du périmètre du SAGE Baie de Lannion*

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Baie de Lannion fixe comme objectif pour les eaux brutes des bassins versants à enjeu eau potable et à enjeu conchylicole de ne pas dépasser 0,1 µg/l pour la concentration d'une molécule de pesticide.

Présentés en Commission Locale de l'Eau le 17 février 2020, les résultats d'analyses sur la qualité des eaux de surface réalisées, en 2019, dans le cadre du projet de territoire pour l'eau du bassin versant du Léguer et de la mise en œuvre du SAGE Baie de Lannion, montrent un dépassement du seuil de 0,1 µg/l de Métolachlore ESA dans 80 % des analyses réalisées (100% sur le bassin versant du Léguer - enjeu eau potable).

Ce métabolite issu du désherbant pour maïs, le S-Metolachlor, est détecté, quelles que soient la situation géographique et la période de l'année en 2019, a des concentrations allant de 0,1 µg/l à 0,5 µg/l sur les ruisseaux côtiers, le Léguer et ses affluents.

Aussi, certains producteurs d'eau potable nous alertent sur les coûts en lien avec les difficultés techniques rencontrées pour l'élimination de ce métabolite par les filières de traitement. L'avis de votre structure, paru le 30 janvier dernier, a d'ailleurs visé ce métabolite dans les substances pertinentes à surveiller pour la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et fixe le seuil à 0,1 µg/l dans les eaux potables distribuées.

Face à ce constat, la Commission Locale de l'Eau vous demande de préciser les modalités à mettre en œuvre pour trouver une solution à cette problématique.

Dans l'attente de votre retour sur ce dossier, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

b. Avis de la CLE « règle du SAGE encadrant les projets en zones humides » : projet éolien Loguivy-Plougras - Plougonver

**Avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Baie de Lannion
sur le projet éolien de la société Engie Green Parc ar Hoat à Loguivy-Plougras et Plougonver**

Exposé :

Une demande d'autorisation environnementale pour la création d'un projet de parc éolien de Parc Ar Hoat basé sur les communes de Loguivy-Plougras et de Plougonver a été déposée par la société Engie Green. Le projet de production d'énergies renouvelables comprend l'installation de trois aérogénérateurs d'une puissance unitaire comprise entre 2 et 3MW (soit une puissance totale de 6 à 9 MW) et d'un poste de livraison.

Décision :

Vu le SAGE Baie de Lannion approuvé le 11 juin 2018 par arrêté inter préfectoral,

Vu les règles de fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Baie de Lannion adoptées le 1^{er} octobre 2014,

Vu le diagnostic de terrain réalisé en présence des membres du Bureau de la CLE du SAGE Baie de Lannion, par un technicien « milieux aquatiques » de Lannion-Trégor Communauté le 18 décembre 2018,

Vu le dossier de demande d'autorisation environnementale transmis par la DREAL Bretagne le 25 novembre 2019,

Considérant :

- que les parcelles OK38 et OK39 à Plougonver sont longées par un chemin d'accès déjà existant et modifiant la fonctionnalité de la zone humide,
- que la superficie de zones humides impactée par le projet est de 750 m²,
- que le projet permet d'améliorer la gestion de la zone humide sur la parcelle OK38 à Plougonver,
- qu'aucune solution d'évitement n'a pu être proposée pour éviter l'accès en zones humides,
- que les mesures précisées dans la demande d'autorisation environnementale visent à réduire l'impact sur le cours d'eau et les zones humides :
 - aménagement d'une buse type rectangulaire implantée à 20-30 cm en dessous du fond du lit du cours d'eau,
 - aménagement d'un accès perméable et d'ouvrages d'évacuation des eaux assurant la circulation de l'eau,
 - balisage des zones humides pour éviter le stockage de matériaux sur ces zones.

0 vote « contre », 0 « abstention » et 23 votes « pour »

Monsieur LE JEUNE et Monsieur LE BIHAN, membres du conseil d'administration de la SEM LT ne participent pas au vote.

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Baie de Lannion émet un avis favorable à la demande de dérogation pour l'aménagement d'un accès non imperméabilisé permettant la gestion de la zone humide sous réserve :

- **de préciser, avant l'arrêté d'autorisation du projet, la localisation des mesures compensatoires à la dégradation des zones humides et des linéaires bocagers,**
- **d'associer le Président du Bassin Versant Vallée du Léguer et le Président de la CLE du SAGE Baie de Lannion à l'élaboration du projet d'aménagement final et au moment du démarrage des travaux.**

c. Bassin Versant Vallée du Légier et Comité des bassins versants de la Lieue de Grève: Bilan 2019 et programme 2020

**Avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Baie de Lannion
sur le programme 2020 du PTE 2016-2021 du Bassin versant « Vallée du Légier »**

✚ *Ci-joint support de présentation – CLE 17/02/2020*

L'année 2020 constitue sa cinquième année du PTE 2016-2021 du Bassin versant « Vallée du Légier ». Le programme d'action proposé doit répondre aux enjeux définis pour le PTE.

Dans la continuité des actions menées en 2019, les actions 2020 vont concerner de multiples thématiques :

- animation / coordination générale
- communication / sensibilisation
- actions agricoles
- aménagements urbains
- pratiques non agricoles
- périmètres de protection de captages
- bocage
- zones humides
- cours d'eau

Le montant total prévisionnel des dépenses en maîtrise d'ouvrage Bassin versant « vallée du Légier » s'élève pour l'année 2020 à 951 127 € TTC.

Ce programme d'action bénéficie de subventions de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, du conseil régional de Bretagne, du conseil départemental des Côtes d'Armor, de financements européens (FEADER et FEDER), mobilisés dans le cadre de dispositifs et programmes financiers, notamment : financements PTE, contrat territorial AELB, dispositif Breizh bocage 2, CTMA, etc.

Le plan de financement prévisionnel de l'année 2020 du PTE du Bassin Versant « Vallée du Légier » :

	AELB		CR		CD22		Europe (FEADER) / Etat		Autres financements		part MO locale restante	
	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant
951 127	36%	340 066	14%	133 797	8%	71 487	7%	65 800	0%	-	36%	339 977

	2019	2020	AUTOFINANCEMENT BVVL	
			GEMAPI	HORS GEMAPI
ANIMATION / COORDINATION GENERALE	80 000 €	80 000 €	29 613	26 387
INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION	55 900 €	27 000 €		9 800
SUIVI QUALITE EAU	15 000 €	15 000 €		3 000
ACTIONS AGRICOLES	76 254 €	64 147 €		41 046
AMENAGEMENTS URBAINS ET PRATIQUES NON AGRICOLES	26 415 €	27 761 €		17 185
PERIMETRES DE PROTECTION DE CAPTAGES	3 740 €	3 800 €		3 800
BOCAGE	409 560 €	158 842 €		58 978
ZONES HUMIDES ET BIODIVERSITE	183 074 €	168 483 €	41 642	
COURS D'EAU	310 026 €	406 094 €	108 526	
TOTAL ANNEE MO BVVL	1 159 970 €	951 127 €	179 781	160 196

L'autofinancement restant (339 977€) est partagé entre les EPCI et les producteurs d'eau du bassin versant ; selon la clé de répartition suivante :

- actions relevant de la compétence GEMAPI : prises en charge par les EPCI (Lannion-Trégor Communauté, Guingamp Paimpol Agglomération et Morlaix Communauté) - 179 781€
- actions hors GEMAPI : prises en charge par les producteurs d'eau - 160 196 €

0 vote « contre », 0 « abstention » et 25 votes « pour »

Après en avoir délibéré, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Baie de Lannion approuve le programme d'action pour l'année 2020 du Projet de Territoire pour l'Eau du bassin versant du Léguer.

Relevé des échanges

Jean-François JEANDET (AAPPMA) regrette que le programme BV dépende uniquement de la bonne volonté des propriétaires en matière de restauration de la continuité écologique grand migrateurs - problématique des ouvrages situés à l'aval du Léguer (Keriel, Buhulien, Kerguefiou, Capequern).

**Avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Baie de Lannion
sur le programme d'action des bassins versants de la Lieue de Grève pour l'année 2020**

 *Ci-joint support de présentation – CLE 17/02/2020*

Le plan de lutte contre les algues vertes 2017-2021 a été signé le 25 avril 2018 par l'Etat, la Région Bretagne, le Département, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Lannion-Trégor Communauté et la Chambre d'Agriculture.

Les objectifs du plan de lutte contre les algues vertes 2017-2021 :

Objectif qualité de l'eau :

- Concentration moyenne annuelle en nitrates de 20 mg/l dans les 5 cours d'eau se jetant dans la baie

Objectifs de résultats :

- 80 % SAU engagée (signature charte)
- 80 % de couverture efficace des sols à l'échelle des BV de la Lieue de Grève
- = avec un minima > Atteinte d'un engagement de base :
 - 60% pour les systèmes ruminants
 - 40% pour les autres systèmes (porc, volaille, cultures)
 - 20 exploitations en AB

Démarrées au deuxième semestre 2018, les actions agricoles consistent notamment en :

- la réalisation d'un diagnostic technico-économique dans les exploitations agricoles,
- la signature de la charte d'engagement individuel,
- l'accompagnement individuel ou collectif,
- l'évaluation de l'éligibilité à la boucle vertueuse (si le seuil de couverture est atteint).

Le programme d'action pour l'année 2020 prévoit :

- la finalisation de la signature des chartes d'engagement individuel
- le suivi de la boucle vertueuse
- le suivi de la réalisation des accompagnements individuels et collectifs,
- la mise en place d'un programme d'actions renforcé sur des sous bassins versants prioritaires,
- l'animation des actions foncières
- la valorisation des produits agricoles notamment via l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux répondant à des objectifs environnementaux,
- l'animation du programme Breizh bocage et la réalisation des travaux,
- la construction d'un programme d'actions et l'animation des actions sur les milieux aquatiques (cours d'eau, zones humides et têtes de BV),
- le suivi de la qualité des eaux
- la communication
- la coordination du plan de lutte contre les algues vertes

Le budget prévisionnel 2020, pour toutes les maîtrises d'ouvrage confondues s'élève à 698 848 € TTC et sous maîtrise d'ouvrage de Lannion-Trégor Communauté à 345 048€ TTC.

Budget prévisionnel 2020

	Montant (€ TTC)
Animation agricole (MO LTC)	134 820
Coordination agricole	22 500
Animation des groupes techniques	60 600
Approche territoriale (volet agri)	17820
Acquisition de références	17 700
Chantier collectif	8100
Boucle vertueuse	8 100
Conseils individuels (MO org conseil agri)	127 800
Diagnostic/ Suivi	37 800
Conseils individuels (MO org conseil agri)	90 000
Travaux Agricoles (MO ETA/CUMA)	226 000
Boucle vertueuse	190 000
Chantiers collectifs	36 000
Actions foncières (MO LTC)	54 100
Valorisation des produits locaux (MO LTC)	24 200
Actions milieux (MO LTC)	119 222
Cours d'eau/Têtes BV	32 428
BB (Animation+travaux) (hors contrat)	86 794
Coordination générale (MO LTC) / OK	67 500
Suivi QE (MO LTC) OK	12 000
Communication (MO LTC)OK	20 000
Total (TTES MO)	698 848
Total (MO LTC)	345 048

1 vote « contre », 0 vote « abstention » et 24 votes « pour »

Après en avoir délibéré, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Baie de Lannion approuve le programme d'action pour l'année 2020 sur les bassins versants de la Lieue de Grève.

Relevé des échanges

YM Le Lay (Sauvegarde du Trégor) a voté contre le programme 2020 car, selon lui, le PLAV 2 est décevant et ne répond pas aux attentes en matière d'éradication du phénomène de prolifération des algues vertes. Difficile d'atteindre 10mg/l de nitrates d'ici 2027 ! L'agriculture est à revoir sur ces BV en mettant par exemple en place une SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif) pour atteindre un objectif 0% de maïs.

YM Le Lay a conscience que le PLAV dépasse LTC.

JC Lamande rappelle :

- que LTC monte régulièrement au créneau pour assurer la poursuite des financements
- que le parcellaire agricole est morcelé d'où les difficultés rencontrées pour passer en système herbager
- que LTC souhaite maintenir des exploitations familiales sur le territoire
- que la question du foncier est à approfondir dès à présent pour anticiper les nombreux départs à la retraite à venir

Bruno Lebreton réaffirme que les agriculteurs ont fait beaucoup d'effort. Il regrette l'absence de filières pour la construction de cahiers des charges qui amèneraient à des changements de pratique. Les collectivités et l'Etat ont un rôle à jouer sur ce domaine.

A la demande de Patrice Desclaud, **Edwige Kerboriou** précise que les MAEC 2019 devraient être payées en avril 2020.

a. Avis CLE arrête de renouvellement STEP Trégastel

**Avis de la Commission Locale de l’Eau du SAGE Baie de Lannion
Sur le projet de demande de renouvellement de l’arrêté du système d’assainissement de Trégastel**

La Préfecture des Côtes d’Armor sollicite l’avis de la Commission Locale de l’Eau sur le dossier de demande de renouvellement de l’arrêté préfectoral du système d’assainissement de Trégastel.

Cette station, d’une capacité épuratoire de 15 000 EH, a été mise en service en juin 2006 et dessert une partie de Trégastel et le secteur de Landrellec. L’arrêté préfectoral du 28/01/2005 a une durée de validité de 15 ans et il doit être renouvelé. Le dossier transmis est un dossier de renouvellement simple sans modification substantielle.

La filière de traitement comprend un traitement biologique par boues activées, un déphosphatation et un traitement tertiaire par filtration sur sable puis traitement par UV.

Le traitement UV a été installé en 2018 pour limiter le risque de pollution bactériologique dans les eaux littorales.

Les eaux usées traitées sont rejetées dans l’anse de Kerlavos.

La zone de pêche à pied de loisir, Bringuilier, se situe dans cette anse. Les analyses réalisées par l’ARS sur les coquillages classe les eaux de ce site de pêche à pied de bonne à médiocre (graphique ci-dessous). Le site de pêche à pied de Bringuilier est interdit par principe de précaution.

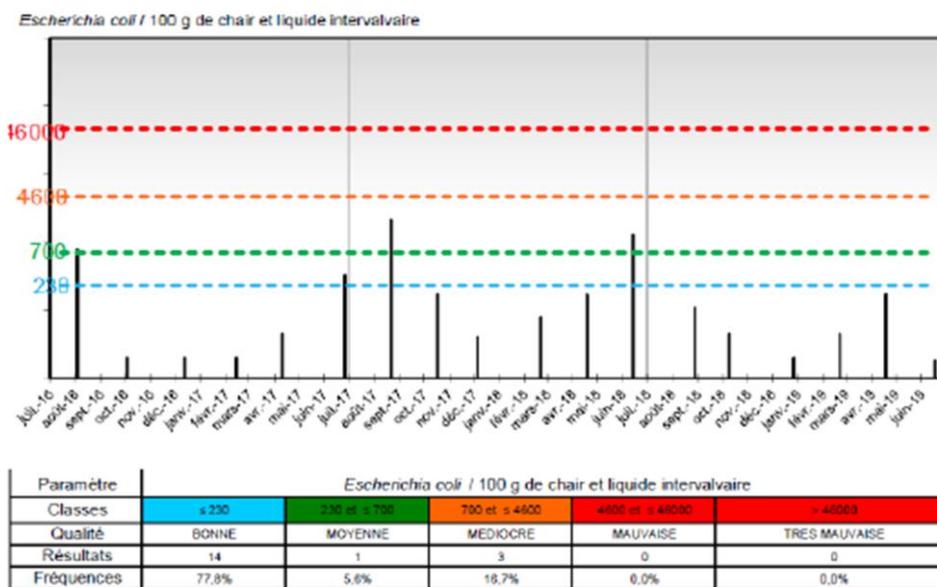


Figure 15 : Evolution des résultats d’analyses bactériologiques du gisement de Bringuilier

Relevé des échanges

Bruno LEBRETON précise qu’il s’agit d’un système d’assainissement performant.

Patrice DESCLAUD demande des précisions quant au fonctionnement du bassin à marée et la synchronisation des rejets d’eaux traitées avec la marée pour des raisons sanitaires.

RETOUR DES ECHANGES POST-CLE AVEC LE SERVICE ASSAINISSEMENT DE LTC

Le système d’assainissement de Trégastel est équipé d’un bassin à marée. Les eaux traitées sont rejetées de 22h à 6h. Il n’y a pas de phasage de prévu avec les marées.

Un diagnostic des sources de pollutions microbiologiques est prévu dans le cadre du programme SAGE en 2020 sur les bassins versants en lien avec la zone de pêche à pied de Bringuilier.

La Commission Locale de l’Eau du SAGE Baie de Lannion émet un avis favorable à la demande de renouvellement de l’arrêté du système d’assainissement de Trégastel.

- b. Réunion de Pré-figuration de l'Assemblée Bretonne sur l'Eau (ABE) – 20/01/2020
✚ Ci-joint support de présentation – CLE 17/02/2020
- c. APPCB
✚ Ci-joint support de présentation – CLE 17/02/2020
- d. Etat des lieux du SDAGE 2022-2027 et Programme de mesures
✚ Ci-joint support de présentation – CLE 17/02/2020

Relevé des échanges

KERBORIOU (Chambre d'agriculture) s'étonne du déclassement de l'état écologique de très bon à bon en raison d'un changement d'indicateur (IBGN remplacé par I2M2).

P PRODHOMME (AELB) précise que l'indicateur I2M2 constitue un meilleur indicateur que l'IBGN.

PRECISIONS – INDICATEURS ETAT ECOLOGIQUE DES MASSES D'EAU DE SURFACE

IBGN: Indice Biologique Global Normalisé

I2M2: Indice Invertébrés Multi-Métrique associé à un outil diagnostic (analyse des pressions)

Il prend en compte:

- * l'abondance et la diversité des taxons,
- * l'abondance relative des taxons polluo-sensibles par rapport aux taxons polluo-résistants,
- * la typologie des cours d'eau,
- * l'écart par rapport à un état de référence
- * différents types de pressions anthropiques (il répond à 17 catégories de pressions).

I2M2 : Multi-métrique

Indice de Shannon	→ Richesse et équitabilité spécifique
Average Score Per Taxon	→ Polluo-sensibilité
Polyvoltinisme	→ Capacité de multi-reproduction annuelle
Ovoviviparité	→ Capacité de protection des nouvelles générations
Richesse	→ Diversité taxonomique

Pour en savoir plus, consulter la présentation du LABOCEA : <http://atvbv.fr/sites/default/files/media/presentation-labocea-hydrobio.pdf>

- e. 11^{ème} programme de l'AELB
✚ Ci-joint support de présentation – CLE 17/02/2020

Jean-Claude LAMANDE remercie les membres de la CLE pour le travail en commun mené pour l'élaboration et la mise en œuvre du SAGE.

Fin de séance

M. Jean-Claude Lamandé
Président de la CLE
SAGE Baie de Lannion



SAGE BAIE DE LANNION

Commission Locale de l'Eau

17 février 2020

Locaux de Lannion-Trégor Communauté



Ordre du Jour

- ❖ **Mise en œuvre du SAGE Baie de Lannion : bilan 2019 et programme 2020**
- ❖ **Avis de la CLE « règle du SAGE encadrant les projets en zones humides » : projet éolien Loguivy-Plougras - Plougonver**
- ❖ **Bassin Versant Vallée du Léguer et Comité des bassins versants de la Lieue de Grève: Bilan 2019 et programme 2020**
- ❖ **Actualités et questions diverses**

Mise en œuvre du SAGE Baie de Lannion : Bilan 2019 et programme 2020

3

Bilan des actions menées en 2019

- Mise en œuvre du SAGE Baie de Lannion : élaboration feuille de route et tableau de bord, accompagnement des porteurs de projets, sensibilisation aux enjeux du SAGE,
- Gestion et valorisation de la base de données EAU et MILIEUX AQUATIQUES (cours d'eau – zones humides)
- Inventaires des zones humides
- Suivi administratif et financier
- Communication/sensibilisation : définition d'un plan de communication – charte graphique et conception d'outils de sensibilisation



4

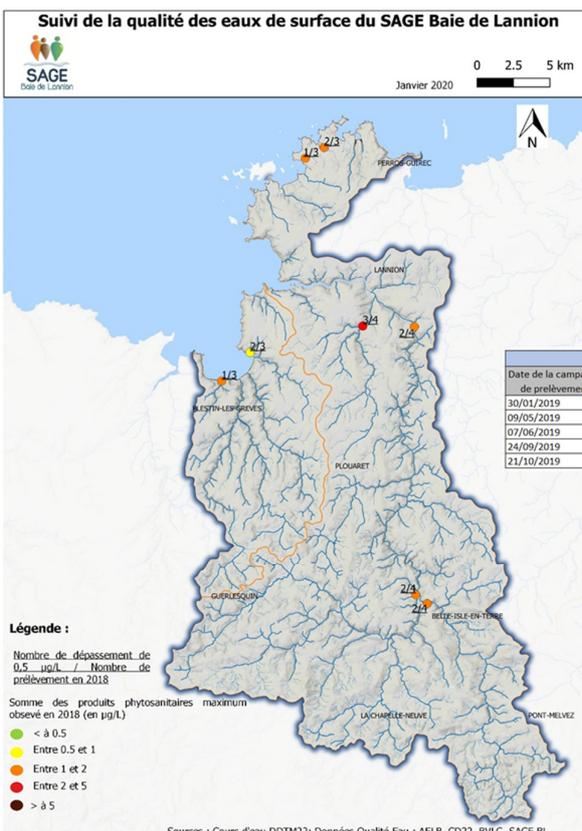
- Suivi de la qualité des eaux (physico-chimique/bactériologique)
- Accompagnement à l'atteinte de l'objectif de non-utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités des bassins versants de la Lieue de Grève
- Sensibilisation aux bonnes pratiques dans les zones portuaires



- Restauration de la qualité bactériologique sur les bassins versants du Kerdu, du Yaudet et du Pors Mabo
- Installation matériel – mesure du débit du Guic à Belle-Isle-en-Terre
- Elaboration cahier des charges étude bilan besoins/ressources
- Co-organisation colloque Eau et changement climatique



Suivi de la qualité des eaux de surface



Objectif – bassins versants enjeux « eau potable » et « conchylicole »

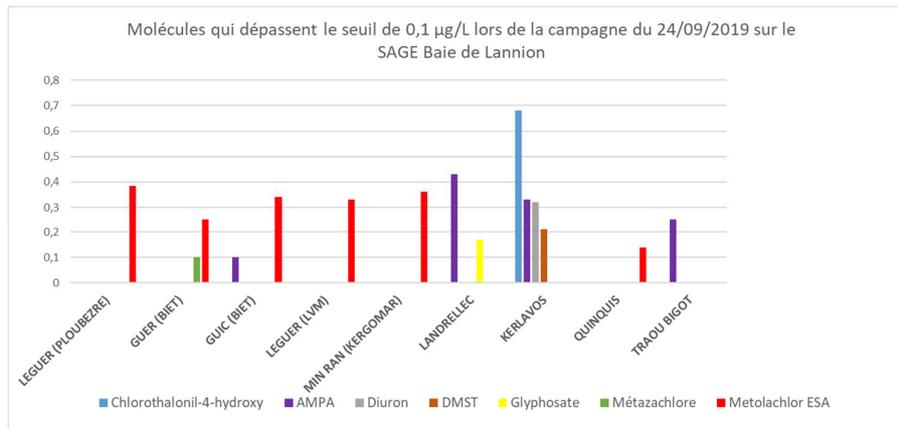
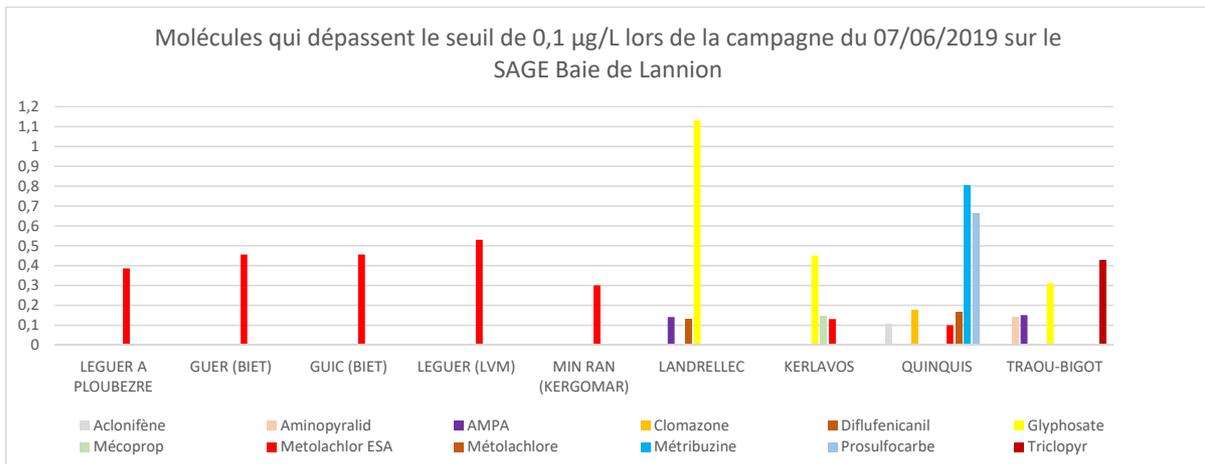
0,1 µg/l pour la concentration d'une molécule de pesticide
0.5µg/l pour la somme des concentrations des tous les pesticides

Normes Eau brute

2 µg/l pour la concentration d'une molécule de pesticide
5µg/l pour la somme des concentrations des tous les pesticides

Date de la campagne de prélèvement	Somme des molécules détectées par campagnes de prélèvement en 2019 (en µg/L)									
	LEGUER (PLOUBEZRE)	GUER (BIET)	GUIC (BIET)	LEGUER (LVM)	MIN RAN (KERGOMAR)	LANDRELLEC	KERLAVOS	QUINQUIS	TRAOU-BIGOT	
30/01/2019	0,28	0,335	0,335	0,315	0,35					
09/05/2019	0,365	0,335		0,32	0,49					
07/06/2019	0,57	0,685	0,73	0,735	0,425	1,68	1,425	2,375	1,175	
24/09/2019	0,56	0,51	0,555	0,52	0,47	0,7	1,78	0,26	0,35	
21/10/2019	0,44	0,43	0,47	0,46	0,495					

Suivi de la qualité des eaux de surface



7

METOLACHLORE ESA = métabolite du S-Metolachlore (désherbant maïs)

Agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES)

Anses a été saisie le 9 décembre 2015 par la Direction générale de la santé (DGS) pour la réalisation de l'expertise suivante : évaluation de la pertinence des métabolites de pesticides dans les eaux destinées à la consommation humaine (EDCH). ([avis ANSES 30/01/19](#))

Conclusion de l'avis :

Pertinent pour les EDCH
(Qualité des eaux destinées à la consommation humaine)

métolachlore ESA
métolachlore OXA
alachlore OXA
N,N-diméthysulfamide
(métabolite secondaire
du tolyfluamide)

=> **Soumis aux exigences de qualité applicables aux pesticides**
(risque sanitaire)
Seuil 0,1 µg/l

Surveillance spécifique des métabolites par l'ARS
sur les eaux destinées à l'alimentation en eau potable

Non pertinent pour les EDCH

Alachlore ESA
Acétochlore OXA
Acétochlore ESA
Métaazachlore ESA
Métaazachlore OXA

seuil 0,9 µg/L
(seuil de préoccupation toxicologique)

8

Programme 2020 – cellule d'animation du SAGE

Cellule d'animation et de coordination du SAGE - Missions principales	Temps (équivalent temps plein – 210 jours)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Animation des instances CLE/Bureau/interCLE ▪ Coordination de la mise en œuvre du SAGE <ul style="list-style-type: none"> - conception et diffusion des outils de communication - étude bilan besoins / ressources – analyse HMUC - Suivi et accompagnement des porteurs de projets susceptibles d'avoir un impact sur l'EAU (qualité/quantité) et les milieux aquatiques (qualité/biodiversité) - Accompagnement des collectivités pour la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE/partage des connaissances sur les enjeux liés à l'Eau - sensibilisation des usagers des espaces portuaires / réflexion sur l'offre en matière d'équipement de carénage - élaboration d'une charte territoriale d'engagement des collectivités - encadrement stage « gestion alternative des eaux pluviales » - acquisition et partage des connaissances – (dont tableau de bord) ▪ Suivi administratif et financier 	0,9 ETP
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui – suivi administratif et financier 	0,12 ETP
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Capitalisation des données qualité des eaux et milieux aquatiques ▪ Organisation des suivis de la qualité des eaux de surface ▪ Réalisation des prélèvements pour le suivi de la qualité des eaux de surface ▪ Porter à connaissance des données « zones humides » sur la plateforme géobretagne ▪ Elaboration d'une carte interactive « SAGE Baie de Lannion » (observatoire de l'environnement en Bretagne/géobretagne/viewer) ▪ Suivi de l'installation et de la mise en œuvre du débitmètre sur le Guic ▪ Volet qualité des eaux – tableau de bord 	0,2 ETP
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration d'une charte d'engagement à partir des chartes territoriales existantes sur les bassins versants voisins ▪ Diffusion/ animation de la charte d'engagement, outil de sensibilisation des collectivités aux enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques <p><i>L'animation et le faire vivre de la charte se poursuivra en 2021 et en 2022 notamment par l'organisation de journées d'échanges d'expériences et de formations en fonction des besoins identifiés lors des rencontres avec les élus et les agents des collectivités (prévisionnel 0,3 ETP/an)</i></p>	0,19 ETP
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation des prélèvements pour le suivi de la qualité des eaux de surface 	0,05 ETP
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui pour la conception des outils de communication / lien avec les outils développés dans les contrats territoriaux – autres services des EPCI 	0,05 ETP
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Volet assainissement et qualité des eaux littorales – tableau de bord 	0,07 ETP
TOTAL – cellule d'animation SAGE	1,56 ETP

9

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNELS 2020 (SOUS RÉSERVE DE L'ACCORD DES PARTENAIRES FINANCIERS)

THEMES/ACTIONS	BP2020	Participations financières prévisionnelles					Part autofinancement
		AELB	CD22	CRB	AFB		
cellule d'animation et de coordination du SAGE <i>(temps agent 1.56ETP 65 987,50€ - + frais de fonctionnement)</i>	77 885,63	70%	10%				20%
communication	15 000,00	50%		30%			20%
Sensibilisation des usagers des espaces portuaires	8 925,00				80%		20%
Etude bilan besoins / ressources <i>(prévi 2020-2021 200 000€)</i>	100 000,00	70%					30%
Analyses qualité eau (bactériologique, physico-chimique, pesticides)	8 300,00	50%					50%
Etude - restauration qualité microbiologique des eaux littorales (temps agent LA) + analyse d'eau diagnostic	6 640,00	50%		20%			30%
Stage 3 mois - gestion alternative des eaux pluviales	3 000,00	50%		20%			
études complémentaires	126 865,00						
cotisation APPCB	1 700,00						100%
TOTAL (Euros TTC)	221 450,63	132 661,25 (+ forfait)	6 598,65	6 428,00	7 140,00		46 170,24

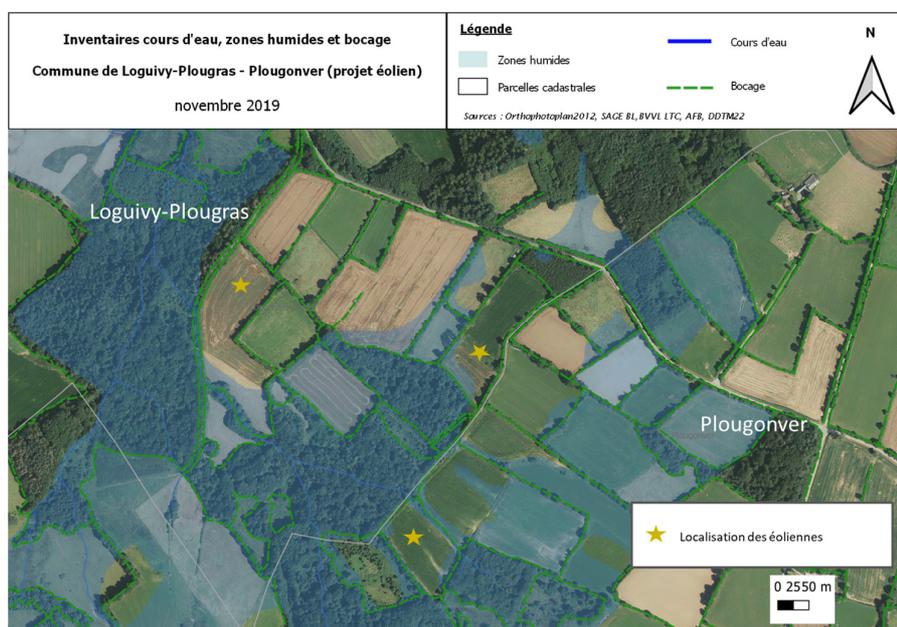
	Taux de participation	montant € TTC
AUTOFINANCEMENT		
EPCI 50%		
Lannion-Trégor Communauté	40,06%	18 495,85
Guingamp Paimpol Agglomération	8,72%	4 028,04
Morlaix Communauté	1,22%	561,23
Producteurs AEP 50%		
Lannion-Trégor Communauté (prises d'eau Kergomar, Keriell, Ploumilliau, Ploubezre)	21,97%	10 145,57
Synd Traouiero, (prise d'eau de Lestrez)	10,21%	4 713,76
Synd La Baie (prise d'eau du Yar)	6,16%	2 843,81
Guingamp Paimpol Agglomération (prises d'eau BIET et Louargat)	2,19%	1 009,07
Morlaix Communauté (prise d'eau Guic)	2,32%	1 070,70
Synd mixte Goas Koll – Traou Long	7,15%	3 302,22
	100%	46 170,24

Avis CLE : Projet parc éolien de Loguivy-Plougras/Plougonver

11

■ CRÉATION PARC ÉOLIEN – LOGUIVY PLOUGRAS / PLOUGONVER

- 3 éoliennes
 - Localisation du projet : Loguivy-Plougras/Plougonver
 - Demande d'autorisation environnementale déposée le 21 mars 2019 auprès des services de l'Etat
- ⇒ Courrier de la DREAL sollicitant l'avis de la CLE 25 nov.2019



12

■ CRÉATION PARC ÉOLIEN – LOGUIVY PLOUGRAS / PLOUGONVER

Extrait – étude d'impact – volet cours d'eau

Le SAGE a établi une liste de préconisations pour le passage du cours d'eau :

- Assurer l'écoulement de l'eau,
- Ne pas créer de bouchons, ni de rupture de continuité (chute) entre l'amont et l'aval,
- Limiter le passage des engins dans le ruisseau (sédiments),
- Prévoir un ouvrage de type buse suffisamment grand et correctement placé le lit du ruisseau pour éviter les éléments cités précédemment

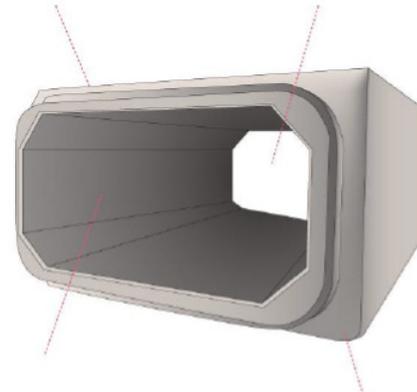


Figure 150 : Exemple d'un ouvrage de franchissement de cours d'eau de type "doloit"

Mesures de réduction de l'impact sur le cours d'eau :

- Mise en place d'une buse rectangulaire
- Implanté à 20-30 cm de prof => permet au lit du cours de se former à l'intérieur de la buse
- Diamètre 600-800 mm
- Rampes amont et aval de l'ouvrage => reformation de la pente naturelle
- Travaux réalisés pendant la période estivale
- Eau pompée pendant les travaux et envoyer sur la parcelle adjacente
- Raccordement électrique en dessous du lit du cours d'eau

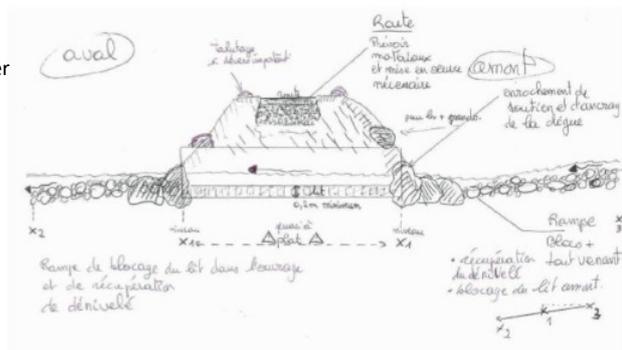


Figure 151 : Exemple théorique d'ouvrage de franchissement d'un ruisseau (Source : SAGE Baie de Lannion)

■ CRÉATION PARC ÉOLIEN – LOGUIVY PLOUGRAS / PLOUGONVER

Extrait – étude d'impact – volet zones humides

750 m2 de zones humides impactées

Projet :

- accès non imperméabilisé en zones humides pour l'éolienne E3
- Aucune solution d'évitement
- Obligation réglementaire de disposer d'un accès permanent pour la maintenance et la sécurité des lieux accessible tout au long de la période d'exploitation
- Chemins permettant le transport de gros éléments

Mesures de réduction de l'impact sur les zones humides

- Aménagement d'une chaussée perméable
- Matériaux permettant le libre écoulement des eaux + ouvrages d'évacuation des eaux
- Surcoût 39 000€ TTC*

Pendant les travaux : balisage des zones humides pour éviter le stockage de matériau sur ces zones



Bilan 2019 et programme 2020



- **Projet de Territoire pour l'Eau du Bassin Versant Vallée du Léguer**



Bassins Versants
de la
Lieue de Grève

- **Plan de lutte contre les algues vertes Comité des bassins versants de la Lieue de Grève**

17

Questions diverses et actualités

18

AVIS CLE ARRÊTE DE RENOUVELLEMENT STEP TRÉGASTEL

DDTM22

a reçu le 16 janvier 2020 le dossier de demande de renouvellement de l'arrêté préfectoral du système d'assainissement de TREGASTEL.

Station d'épuration de 15 000 EH mise en service en juin 2006, arrêté préfectoral du 28/01/2005 avec durée de validité de 15 ans

dossier de renouvellement "simple" sans modification substantielle (traitement UV pour respecter la norme E Coli à la place du filtre à sable d'origine)

instruit par DDTM22 puis projet d'arrêté préfectoral passera au Coderst

Avis demandés (reçu le 14/02/2020) :

- CLE du SAGE Baie de LANNION
- Agence Régionale de Santé
- Agence de l'eau
- DDTM DML

Avis en retour avant le 13 mars 2020

Description du système d'assainissement

Réseau séparatif

38 km

Dessert une partie de Trégastel et secteur de Landrelec

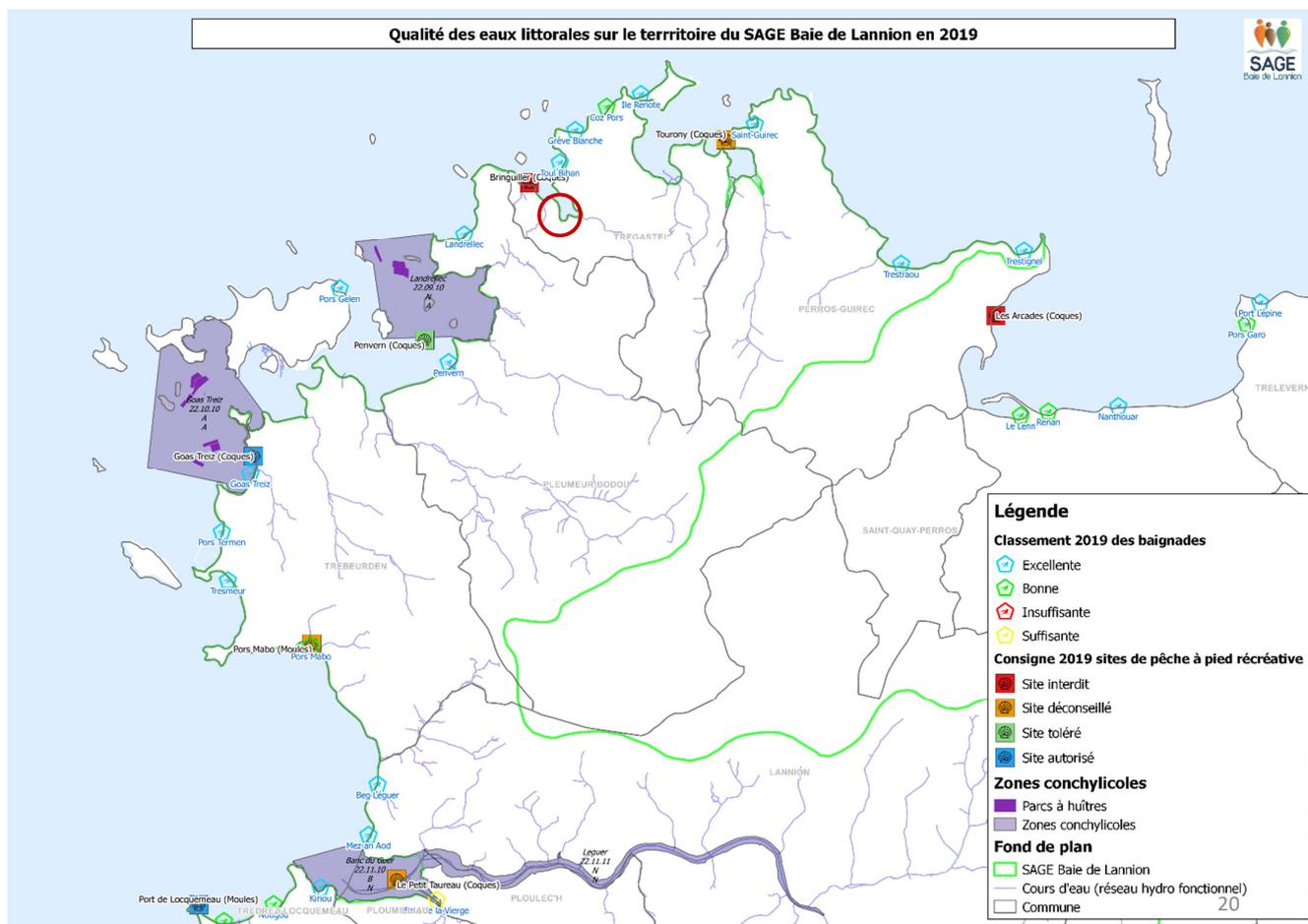
Filière de traitement : traitement biologique boues activées, d'une déphosphatation, traitement tertiaire par filtration sur sable puis traitement UV

Eaux usées traitées rejetées dans l'anse de Kerlavos

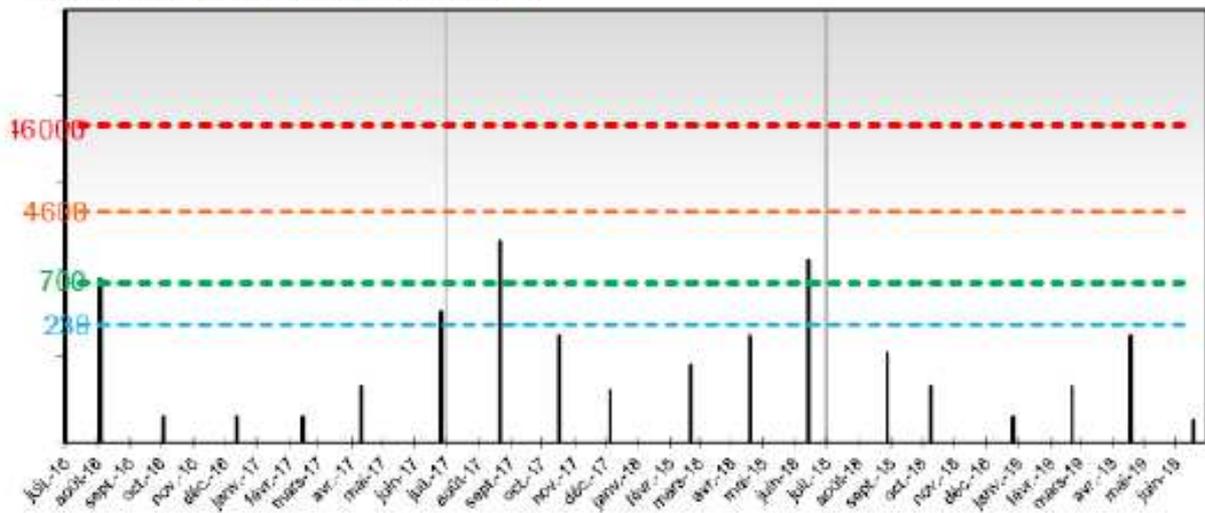


Figure 2 : Localisation de la STEP et du point de rejet

19



Escherichia coli / 100 g de chair et liquide intervalvaire

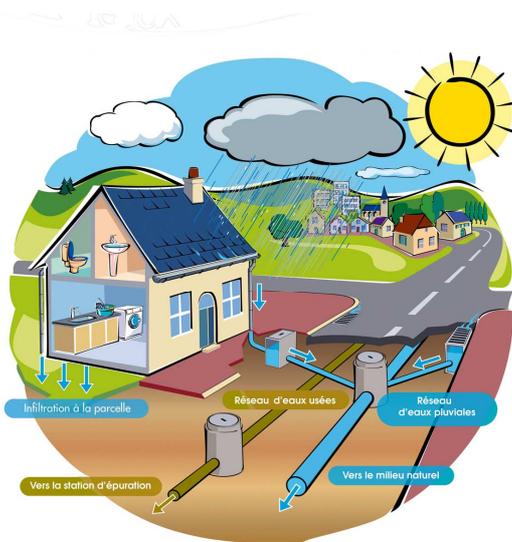


Paramètre	Escherichia coli / 100 g de chair et liquide intervalvaire				
Classes	≤ 230	230 et ≤ 700	700 et ≤ 4600	4600 et ≤ 16000	> 16000
Qualité	BONNE	MOYENNE	MÉDIOCRE	MAUVAISE	TRES MAUVAISE
Résultats	14	1	3	0	0
Fréquences	77,8%	5,6%	18,7%	0,0%	0,0%

Figure 15 : Evolution des résultats d'analyses bactériologiques du gisement de Bringuillier

L'assainissement collectif et individuel

Orientation 10 : Réduction de l'impact des systèmes d'assainissements collectifs
Orientation 11 : Réduction de l'impact des assainissements non collectifs



Objectifs du SAGE – ASS COLLECTIF

- Améliorer les performances des systèmes d'assainissement collectif

Réalisation des schémas directeurs d'assainissement d'ici le 31 décembre 2023

Sur les secteurs littoraux prioritaires :

- le contrôle de l'intégralité des branchements d'ici fin 2021
- l'atteinte de 80% de mise en conformité des mauvais branchements dans l'année suivant la notification de la non-conformité

- Veiller à la mise en conformité des branchements lors des transactions immobilières

Lannion-Trégor Communauté

AC : Contrôles de branchement

PRIORITE 3/3 : pas de présence de bactéries fécales dans les analyses réalisées sur les coquillages de la zone de Bringuillier

ANC : contrôles terminés

Règlement intérieur précise la composition, le rôle et le fonctionnement de l'ABE

Assemblée Bretonne sur l'Eau

Acteurs publics
CRB, CD, EPCI, CLE,
AMF, syndicats
départementaux
d'eau

Acteurs économiques
agriculture, pêche et
conchyliculture,
industriels, tourisme,
groupe eau potable

**Acteurs de la société
civile:** associations
environnementales,
de consommateurs,
de propriétaires,
fédération de pêche,
CESER

Partenaires associés
(pour l'appui
technique et
scientifique): Etat et
ses agences, OFB,
APPCB, ATBVB,
CRESEB, ...

RÔLE

Mandater pour travailler en commissions

Vote les contributions bretonnes => pour le niveau national, comité de Bv et territoires bretons

Des élus prioritairement et majoritairement

*Des personnes désignées / mandatées
nominativement par leur structure*

*Des collèges pour donner une représentativité
et du poids politique aux acteurs*

Proposition - Commissions de travail :

- Financements et organisation
- Développement territorial, eau et changement climatique
- Eaux littorales

Installation de l'ABE prévue en septembre 2020

23

■ APPCB 29-01-2020

- **Bilan 2019**
 - **Assemblées plénières (5) et Bureau (5)**
 - **Journée régionale d'échanges politiques sur le Bocage (nov 2019)**
 - **Colloque eau et changement climatique (9 janv. 2020)**
 - **Groupes de travail** (8 baies, étude bilan besoins / ressources, feuille de route)
- **Programme 2020**
 - **Assemblées plénières (3) et Bureau (5)**
 - **Formations** (grand et petit cycle de l'eau, rôle de la CLE dans les politiques de l'eau, lutte contre la prolifération des algues vertes, eau et urbanisme)
 - **Groupes de travail** (8 baies AV, guide du SAGE à destination des élus, données agricoles, enjeux bactériologiques et conchyliculture, consultation SDAGE, PAC 2021-2027, algues vertes sur vasières, ressource en eau et changement climatique)
 - **Suivi des projets régionaux** (groupe régional Directive Nitrates, SRADDET, CRESEB, ABE...)
- **Echange sur la composition des CLE**

24

■ ÉTAT DES LIEUX ET PROGRAMME DE MESURES SDAGE LB 2022-2027

Consulter

Etat des lieux du bassin Loire-Bretagne 2019 adopté par le comité de bassin du 12 décembre 2019

Programme de mesures (PDM) élaboré à partir des pressions sur les masses d'eau identifiées dans l'état des lieux

=> *rencontre organisée par la DDTM22 le 20-01-2020*

25

■ ÉTAT DES LIEUX SDAGE LB 2016-2021

CARTE : ETAT ÉCOLOGIQUE DES MASSES D'EAU AU REGARD DU SDAGE LB 2016-2021

Huit masses d'eau classées en bon et très bon état écologique :

Masse d'eau de surface

Léguer (FRGR0046)
Yar (FRGR0048)
Roscoat (FRGR1451)
Kerdu (FRGR1441)
Guic (FRGR0047)

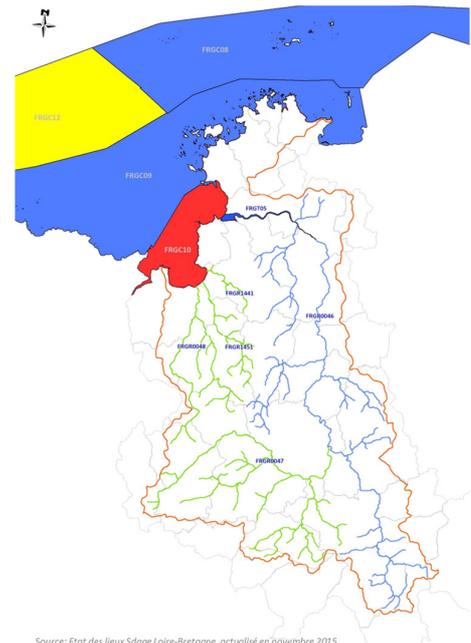
Masse d'eau de transition

estuaire du Léguer, FRCT05

Masses d'eau côtières

Perros-Guirec/Morlaix (FRGC09)
Perros-Guirec large (FRGC08)

Masse d'eau souterraine classée en bon état chimique et quantitatif.



Source: Etat des lieux Sdage Loire-Bretagne, actualisé en novembre 2015
Conception : Lannion-Trégor Communauté, SAGE Baie de Lannion 2015

Deux masses d'eau dégradées

Masses d'eau côtières

Léon-Trégor (large) (FRCG12)
Baie de Lannion (FRCG10)

=> *Les altérations de la masse d'eau portent sur les éléments biologiques (ulves)*

Etat écologique =

état physico-chimique + état biologique + état hydromorphologique

26

■ ETAT DES LIEUX SDAGE LB 2022-2027

Sept Masses d'eau en bon état

CARTE : ETAT ÉCOLOGIQUE DES MASSES D'EAU AU REGARD DU SDAGE LB 2022-2027

Masse d'eau de surface

bon état écologique et bon état chimique

Léguer (FRGR0046)

Yar (FRGR0048)

Roscoat (FRGR1451)

Kerdu (FRGR1441)

Guic (FRGR0047)

Masses d'eau côtières

très bon état écologique et bon état chimique

Perros-Guirec/Morlaix (FRGC09)

Masse d'eau souterraine *bon état chimique et quantitatif*

Quatre Masses d'eau dégradées :

Masse d'eau de transition

estuaire du Léguer, FRCT05 **ETAT MOYEN**

=> Les altérations de la masse d'eau portent sur les éléments biologiques (indice poissons)

Masses d'eau côtières

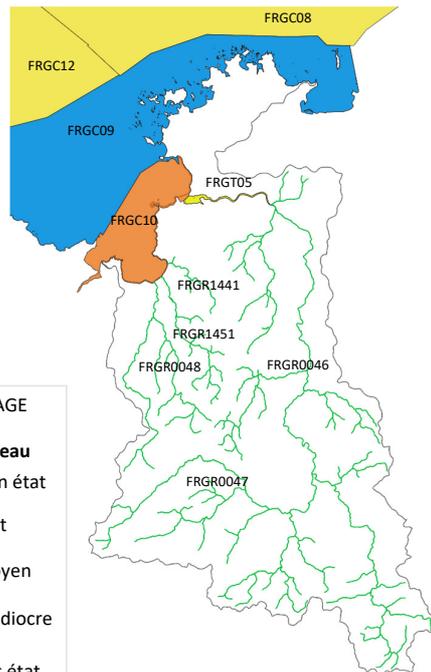
Perros-Guirec large (FRGC08) **ETAT MOYEN**

=> Les altérations de la masse d'eau portent sur les éléments biologiques (angiospermes)

Léon-Trégor (large) (FRCG12) **ETAT MOYEN**

Baie de Lannion (FRCG10) **ETAT MEDIOCRE**

=> Les altérations de la masse d'eau portent sur les éléments biologiques (ulves)



Etat écologique =

état physico-chimique + état biologique + état hydromorphologique

27



Monsieur Jean-Claude LAMANDE, Président de la CLE du SAGE Baie de Lannion

Cellule d'animation et de coordination du SAGE

Lucie CHAUVIN, coordination du SAGE BL et animation instances SAGE 02-96-05-60-57

Delphine CHAUVEAU et Carole DARRORT appui au suivi administratif et financier

Pierre RENDU, gestion et de la valorisation des bases de données

Marine SAMSON/ Maël LE GUEN accompagnement des collectivités et des professionnels pour la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires

Laure ALBA, études sur la restauration de la qualité microbiologique des eaux littorales

Samuel JOUON, appui sur le volet communication

28

Sensibilisation des usagers des zones littorales



LANCEMENT FIN JUIN 2019 DE LA CAMPAGNE DE

SENSIBILISATION DES USAGERS DU LITTORAL « EAU LA LA »

Partenariat avec **Guingamp Paimpol Agglomération** (site Natura 2000 Trégor Goëlo), **Lannion-Trégor Communauté** (site Natura 2000 « Côte de granit rose – Sept-Iles », « Léguer ») et **SAGE Baie de Lannion** et le **PETR du Pays de Guingamp** (SAGE « Argoat Trégor Goëlo »)

AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

PRO-COOPER
SAGE

Lannion-Trégor
COMMUNAUTÉ
LANNION-TRÉGOR

Guingamp
Paimpol
AGGLOMÉRATION

SAGE
Baie de Lannion

SAGE

NATURA 2000

OBJECTIFS DU PROJET :

Sensibiliser les usagers des ports et les plaisanciers, autour de plusieurs thématiques :

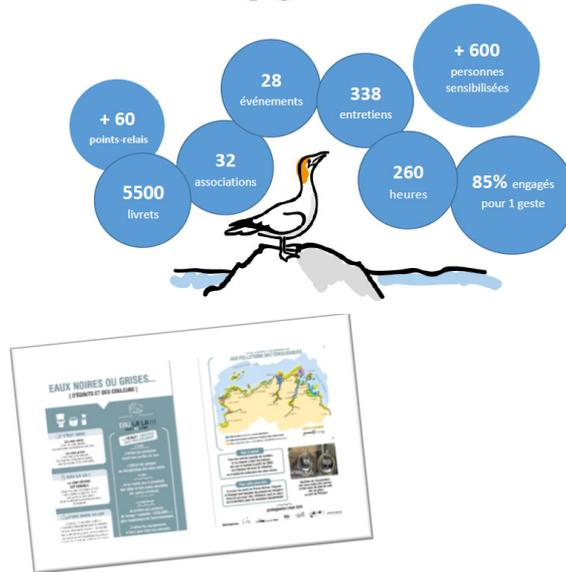
- Gestion des eaux grises et des eaux noires, eaux de fond de cale
- Carénage
- Mouillages et herbiers de zostères
- Gestion des déchets
- Sensibilisation à la problématique du dérangement
- Pêche



OUTILS

- Des plaquettes et livrets « Eau La La »
- Le questionnaire d'évaluation
- 2 flammes aux couleurs de la campagne
- Des autocollants à l'image de la campagne
- Une tenue à l'image de la campagne pour les médiateurs
- Posters : qui reprennent l'ensemble du contenu des livrets
- Site internet www.protegeonslamer.bzh

Bilan de la campagne



31

Protection des zones humides

RAPPELS REGLEMENTAIRES

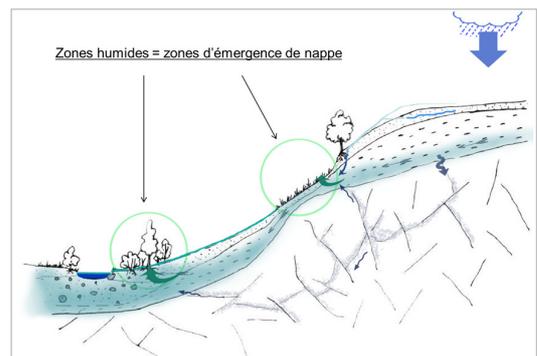
Quelle que soit la surface de la zone humide : interventions soumises à connaissance de la DDTM

3. 3. 1. 0.	Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la zone asséchée ou mise en eau étant :	
Code de l'environnement	1° Supérieure ou égale à 1 ha	(Autorisation)
	2° Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha	(Déclaration)

Le **SAGE Baie de Lannion** approuvé le 11 juin 2018 incite à éviter toute dégradation des zones humides et fixe une règle interdisant la dégradation des zones humides quelle que soit la superficie impactée.

La **Directive nitrates** de 1991 interdit la destruction des zones humides quelle que soit la superficie impactée :

- Interdiction du drainage des zones humides, y compris par fossé drainant. Refaire un drainage défectueux équivaut à un drainage
- Interdiction du remblaiement des zones humides



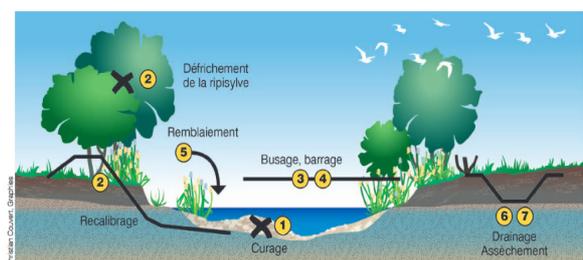
Protection du bocage

Le bocage peut être protégé dans les documents d'urbanisme (PLU - **Protection comme éléments de paysage à protéger et mettre en valeur** (L151-19 et L 151-23 du CU)) et/ou à travers la règle de conditionnalité des aides de la Politique Agricole Commune (PAC) : bonnes conditions agricoles et environnementales BCAA7.

Protection des cours d'eau

Interventions sur les cours d'eau soumises à la loi sur l'eau :
Type de dossier à déposer en fonction de la longueur de cours d'eau impactée :

- 0-100 m : demande de déclaration
- > 100 m : demande d'autorisation



Cf. détails des seuils pour les IOTA (installations, ouvrages, travaux et activités) dans la fiche « cours d'eau »

■ RAPPEL : RÈGLE DU SAGE BAIE DE LANNION APPROUVÉ LE 11/06/2018

REGLEMENT

Règle 3 : Encadrer les nouveaux projets conduisant à la destruction des zones humides

L'assèchement, la mise en eau, l'imperméabilisation ou le remblais des zones humides telles que définies aux articles L211-1 et R211-108 du code de l'environnement, quelle que soit la superficie impactée, sont interdits sur l'ensemble du périmètre du SAGE baie de Lannion, sauf :

- s'il est démontré l'existence d'enjeux liés à la sécurité des personnes, des habitations, des bâtiments d'activités et des infrastructures de transports existants,
OU
- pour tout nouveau projet bénéficiant d'une Déclaration d'Utilité Publique,
OU
- pour tout nouveau projet bénéficiant d'une Déclaration d'Intérêt Général au titre de l'article L. 211-7 du code de l'environnement,
OU
- s'il est démontré l'impossibilité technico-économique d'implanter, en dehors de ces zones, les infrastructures publiques de captage pour la production d'eau potable, le traitement des eaux usées et la gestion des eaux pluviales ainsi que les réseaux qui les accompagnent,
OU
- s'il est démontré l'impossibilité technico-économique d'implanter, en dehors de ces zones, tout nouveau projet faisant l'objet d'une déclaration de projet au titre de l'article L 126-1 du Code de l'Environnement,
OU
- pour l'aménagement ou l'extension des bâtiments d'exploitations agricoles dans la continuité des bâtiments existants,
OU
- s'il est démontré l'impossibilité technico-économique d'aménager en dehors de ces zones, un accès non imperméabilisé permettant une gestion adaptée et une valorisation des zones humides,
OU
- s'il est démontré l'impossibilité technico-économique d'aménager en dehors de ces zones, un accès non imperméabilisé permettant le pâturage,
OU
- s'il est démontré l'impossibilité technico-économique d'aménager en dehors de ces zones, un accès non imperméabilisé permettant une gestion forestière,
OU
- si un certificat d'urbanisme, ou un permis d'aménager, ou une déclaration préalable, en cours de validité ont été délivrés avant la publication de l'arrêté d'approbation du SAGE

Dans la conception de ces nouveaux projets, des mesures adaptées doivent être définies pour :

- éviter l'impact ;
- réduire cet impact s'il n'a pas pu être évité ;
- et à défaut, compenser le dommage résiduel identifié en application de la disposition 8B-1 du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021.

33

Colloque Eau et changement climatique

jeudi 9 janvier 2020 9h-17h, Saint-Agathon



INTRODUCTION

QUELS CHANGEMENTS CLIMATIQUES ATTENDUS EN BRETAGNE ?

→ Jean-Baptiste HERNANDEZ, Ingénieur d'étude et développement de Météo France

PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE SUR LA GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU EN BRETAGNE

→ Pascale FERRY, Responsable de Division Eau de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Bretagne

LA CONSOMMATION DE L'EAU POTABLE DANS LES CÔTES D'ARMOR ET LES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

→ Joël RIVALLAN, Directeur du Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) des Côtes d'Armor

→ Clothilde D'ARGENTRÉ, Cheffe de projet de l'Association Bretonne des Entreprises Agroalimentaires (ABEA)

LES BESOINS EN EAU DES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES

→ Hélène ANQUETIL, Ingénieure appui à la planification et aux acteurs - Office Français de la Biodiversité (OFB)

→ Guillaume PAJOT, Coordinateur du Centre de Ressources et d'Expertise Scientifique sur l'Eau de Bretagne (CRESEB)

→ Romain SUAUDEAU, Animateur du SAGE Ellé Isole Laita

Repas (12h30 - 14h)

LES BESOINS EN EAU DE L'AGRICULTURE ET LES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

→ Maëva COÏC, Chargée de missions eau et littoral du Service Régional Environnement - Chambre d'agriculture de Bretagne

QUELLES RESSOURCES POUR DEMAIN : LES ÉTUDES EN COURS

→ Pascal BILLAULT, Chef de projet gestion quantitative et Direction de l'évaluation et de la planification - Agence de l'eau Loire Bretagne

→ Mélanie BARDEAU, Directrice du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) de Bretagne

LE VOLET EAU DANS UN PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIALISÉ (PCAET)

→ Pierre-Yves CLAVIER, Directeur de l'Écologie Urbaine - Brest Métropole

L'EXEMPLE DE LA GESTION DE L'EAU SUR LES ÎLES

→ Arnaud LE GAL, Hydrogéologue et Responsable ressource en eau - Eau du Morbihan

CONCLUSION → Dominique RAMARD, Président de la CLE du SAGE Rance Frémur Baie de Beausais

Pour aller plus loin :
[Consulter les présentations](#)

34